

Affaire suivie par Angélique Benoit
PV 2024-03-19
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 19 MARS 2024

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 11 mars 2024, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 19 mars 2024.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur Philippe Carré – Professeur en informatique à l'Université de Poitiers, rattaché au laboratoire XLIM, Vice-président Système d'information et numérique
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON - Directrice du service d'orientation et d'information, La Rochelle Université
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL - Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université
- Madame Nolwenn QUÉRÉ - Directrice du service de pédagogie, Maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation, La Rochelle Université
- Madame Julie RANÇON, Maître de conférences, UFR Lettres et Langues, Université de Poitiers

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Académie de Poitiers
- Madame Armelle PAYEN, Ingénieure de Formation à l'EAFC, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Romain VANOUDHEUSDEN - Directeur Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Éducatif, CANOPÉ
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Excusés :

- Monsieur Frédéric ARTAUD, IEN Adjoint au DASEN de la Vienne
- Monsieur Christophe BRUNET, Responsable Master MEEF 1^{er} degré
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Monsieur François GEOFFRIAU - Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université
- Monsieur François LECELLIER - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Stéphane MANSON - Vice-Président Formation et Vie Universitaire, Professeur des universités en droit public, La Rochelle Université

Étaient représentés :

- Madame Mathilde FOUCHERAULT par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur François LECELLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Stéphane MANSON par Jean-Sébastien NOËL

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers

- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Stéphanie NETTO - Responsable Master MEEF PIF de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Frédérique VRAY – Responsable des services administratifs de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants présents : 10 + 1 à partir de 10 heures, moins 1 à partir de 11h04

Nombre de procurations : 3

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Réforme de la formation initiale : point d'information
3. Inscription des étudiantes et étudiants MEEF sur la plateforme Mon MASTER : point d'information et derniers chiffres
4. Action B.A BA climat (Université de Poitiers) : point d'information et perspective de déploiement
5. Cérémonie de remises de diplômes en octobre 2024 : point d'information
6. Statuts et règlement intérieur : Délimitation du "Conseil de vie de site" : analyse et préconisations
7. Chantier "Mémoire" : analyse des remontées du groupe de travail et préconisations
8. Articulation INSPE/CARDIE pour l'accès terrain/recherche - présentation par Nicolas Vibert de la procédure concernant les laboratoires, présentation par Victor Millogo de la procédure souhaitée pour l'INSPE pour ses actions spécifiques - information et préconisations

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h38.

1) Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Réforme de la formation initiale : point d'information

Denis Alamargot informe les membres du COSP que la réforme de la formation initiale n'a toujours pas été annoncée, mais impactera les INSPÉ dès la rentrée prochaine. À l'heure actuelle, aucun élément tangible ne permet de vraiment travailler sur cette réforme. Toutefois, les INSPÉ se préparent en partant du principe que la réforme mettra en place un continuum de formation sur 5 ans. À priori, le Master MEEF serait conservé dans son format actuel, mais avec des adaptations, un toilettage, et en lien avec une licence spécifique dont la vocation serait de former progressivement les futurs enseignants par une professionnalisation progressive. Les concours de recrutement seraient placés en fin de licence. Des groupes de travail nationaux travaillent sur ces principes au sein du réseau des INSPÉ, en lien avec France Université (ex-CPU).

Des informations importantes restent toutefois encore inconnues. À ce jour, la nature précise du concours n'est pas connue, il pourrait toujours être purement disciplinaire. Est-

ce qu'une question plus professionnelle sera ajoutée ? Un tel ajout obligerait à changer le contenu de la formation. Est-ce que le Master MEEF accueillera seulement les lauréats du concours ? Si tel est le cas, cela entraînerait une baisse drastique des effectifs du Master MEEF ($\frac{1}{3}$ de lauréats). Ces informations sont donc très attendues.

Sur le plan local, les configurations de formation pourraient être différentes selon que l'on considère le 1er ou le 2nd degré. A l'Université de Poitiers, une réunion des directeurs de composantes s'est tenue afin de constituer un groupe de travail représentatif des composantes et des services centraux. Il sera constitué de représentants de la CFVU, des étudiants, et des composantes, et se réunira régulièrement. Son travail se base sur une mise en œuvre de la réforme dès septembre 2024, pour un premier nouveau concours en mars 2025. Il y aura donc un "patch" de préparation au concours pour les étudiants de L3 à prévoir dès mai - juin pour l'année 2024-2025. Il n'est toutefois pas exclu que la mise en œuvre de la réforme soit reportée à l'année suivante 2025-2026, pour un premier nouveau concours en 2026. Ce qui est admis par les directeurs de composantes c'est de construire un patch de préparation aux concours destiné aux étudiants de L3 basé sur l'actuel parcours de licence pré-professionnalisant. Ce parcours inclut 200 heures réparties sur la L2 et la L3. Il faudrait le transformer en préparation aux concours et ventiler ces 200 heures sur les 3 années de licence, aussi bien pour le 1er degré que pour le 2nd degré. C'est bien entendu le « patch » le plus simple à mettre en œuvre rapidement. Pour La Rochelle Université, l'INSPÉ n'a pas de visibilité sur ce qui est envisagé. À noter qu'il y existe déjà des « mineures » en éducation qui pourraient être utilisées pour assurer la formation aux concours.

À plus long terme, l'idéal serait d'avoir un continuum de formation en licence, ancré dans les composantes disciplinaires pour le 2nd degré. L'INSPÉ apporterait une dimension professionnalisante au sein des composantes. À ce jour, l'INSPÉ travaille déjà avec les composantes, et la maquette de formation est partagée pour moitié. Ce modèle serait donc maintenu et adapté. Pour le 1er degré, la formation est clairement pluridisciplinaire, notamment depuis la réforme dite de « l'école de la confiance », car 3 matières fondamentales ont été mises en valeur (maths, français, valeurs de la république). Cette pluridisciplinarité fait que la formation ne pourra pas être localisée dans une seule composante. L'hypothèse la plus probable est que cette licence pluridisciplinaire serait légitimement positionnée à l'INSPÉ.

En parallèle, il est nécessaire de considérer les passerelles entre licences que préconise l'UP. En effet, le niveau dans chaque discipline des licences pluridisciplinaires ne permettrait pas forcément d'aller ensuite vers des licences de chacune de ces disciplines, comme une licence de psychologie ou une licence de mathématiques.

Il a été convenu avec les directeurs des composantes que le groupe de travail lié à la réforme de la formation initiale des enseignants serait composé de 2 représentants par composante : l'assesseur à la pédagogie et/ou le directeur, et un enseignant. Ces pistes sont actuellement des pistes de travail qui font l'objet de négociations avec les composantes, en attendant des informations plus précises qui permettront de travailler sur des données tangibles. Denis Alamargot conclut en demandant si LRU a déjà réfléchi à la manière dont cette réforme sera implémentée.

Jean-Sébastien Noël indique que pour le département SHS, notamment pour l'histoire-géographie, des difficultés sont à prévoir. En effet, les « mineures » en éducation ne sont pas conçues pour être des préparations aux concours. Des discussions au sein des équipes doivent donc être engagées. Le problème est aussi que le contenu du concours est inconnu à ce jour. Une possibilité pourrait être que LRU conçoive une double licence histoire-géographie / éducation qui permettrait de préparer au concours pour l'histoire-géographie.

Le directeur de l'INSPÉ précise que l'UP est dans la même incertitude. La licence dont il est question ne fait pas partie de l'accréditation. Est-ce que les INSPÉ seront accrédités pour la Licence et le Master ? Une entente avec LRU sera requise dans ce cas. Dans le cas contraire, s'il n'y avait pas d'accréditation pour les Licences, LRU et l'UP auront chacune leur autonomie, ce qui ne serait pas sans conséquence pour le fonctionnement de l'INSPÉ.

Amandine Glenat-Courtadon demande si la probabilité que la réforme soit mise en place dès la rentrée 2024 est très forte.

Denis Alamargot confirme qu'effectivement c'est pour 2024, avec une nouvelle formation qui impliquera conjointement l'INSPÉ et l'ÉAFC. Du côté de la DGESCO, tout le monde s'attend à ce que la réforme soit mise en œuvre en 2024 pour assurer les concours en 2025. Comme dit plus haut, il est possible toutefois qu'il y ait des demandes de report.

Amandine Glenat-Courtadon demande ce qu'il en est pour l'agrégation. Le directeur de l'INSPÉ rappelle que l'agrégation n'est pas concernée par la réforme.

Anne Boucker indique que l'hypothèse la plus probable est celle d'un concours en 2025, mais qu'il y aurait peut-être deux concours sur l'année 2024-2025. Un autre questionnement concerne le contenu des concours pour les disciplines comme l'histoire-géographie, par exemple. Quelle sera la part des questions disciplinaires spécifiques, par rapport à un programme ou des programmes génériques commun à tous les concours du 2nd degré ?

Nicolas Vibert demande à quel moment l'agrégation serait placée dans ce nouveau contexte. Denis Alamargot répond qu'elle ne devrait pas bouger, toujours placée en fin de Master. Anne Boucker indique que l'agrégation pourrait être supprimée, mais pas déplacée en fin de licence.

Pour conclure, Denis Alamargot indique qu'un cadrage national sera donné sur la place du concours et sur le continuum de formation. Mais un paramétrage va être nécessaire, notamment sur la place de la professionnalisation en licence et les conditions d'accès au Master. Des questions vont devoir être arbitrées au sein des universités. Comment va être articulé la formation entre LRU et l'UP selon la nature du continuum proposé ? Rien ne dit encore que la formation des enseignants, notamment du 1er degré, resterait à l'université. Bien évidemment, France université a travaillé de concert avec les cabinets ministériels mais le doute peut persister. La notion « d'écoles normales du 21^{ème} siècle » a été évoquée dans les discours politiques. Rien n'interdirait qu'il y ait une généralisation des PPPE, mais

aussi un système basé sur des classes préparatoires dans les lycées. Tous les modèles sont encore possibles.

Anne Boucker demande si pour le 1^{er} degré deux modèles concurrents pourraient être envisageables ? Denis Alamargot dirait plutôt 2 modèles complémentaires, car à priori le PPPE serait conservé. On est vraiment dans de la stratégie politique. La question est de savoir si l'employeur Éducation Nationale sous-traite la formation de ses futurs enseignants à l'université, ou bien reprend la main cette formation.

Amandine Glenat-Courtadon demande quelle organisation sera adoptée pour ceux qui vont rentrer en Master cette année. Denis Alamargot répond que la réforme ne va se mettre en place qu'au fur et à mesure des années de licence, en commençant par la première année. La réforme ne sera ainsi pleinement réalisée que d'ici 3 ans. Par conséquent, l'INSPÉ sera certainement contrainte à créer plusieurs parcours parallèles au sein du Master, le tout à moyens constants. Il faudra accueillir l'an prochain les premiers sortants des PPPE (public préformé sur deux ans) de l'Académie de Poitiers. En même temps l'INSPÉ accueillera toujours des M1 qui sortent de licences classiques, pendant que les M2 vont également prétendre au concours, tout comme les étudiants sortant de licence. Y aura-t-il un double concours durant les années de lissage de la réforme ? Est-ce que ce concours pour les étudiants de Licence sera accessible aux M2, qui seraient de fait mieux formés et obtiendraient plus aisément le concours ? Est-ce que les 2 concours seraient placés le même jour ? Pour l'instant, ces questions sont sans réponse.

Julie rançon rejoint le COSP à 10 heures.

3) Inscription des étudiantes et étudiants en MEEF sur la plateforme Mon MASTER : point d'information et derniers chiffres

Les étudiants peuvent candidater à 4 mentions de Masters MEEF au sein de l'INSPÉ de l'Académie de Poitiers.

The screenshot displays the 'MON MASTER' website interface. At the top, the URL <https://www.monmastergouv.fr/recherche?layout=1> is visible. Below the header, there are four columns, each representing a different Master's program. Each column includes the program name, the University of Poitiers logo, and a green button indicating the number of available positions.

Programme	Nombre de formations candidatables
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (meeef), encadrement éducatif	1 formation candidatable
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (meeef), 2nd degré	13 formations candidatables
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (meeef), 1er degré	3 formations candidatables
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (meeef), pratiques et ingénierie de la formation (pif)	4 formations candidatables

Les calendriers des candidatures sont rappelés. Les étudiants ont jusqu'au 22 mars 2024 pour candidater.



Pour information, les étudiants qui ont participé aux Journées portes ouvertes (JPO) ont été relancés par mail et certains étudiants ont candidaté sur les 3 sites liés à l'Université de Poitiers. La colonne COL correspond au nombre de places offertes, à la capacité d'accueil de chaque parcours

Un bilan des candidatures est présenté par Cécile Lalanne.

MEEF mention 1er degré - 19 mars			
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées
Angoulême	74	467	309
Niort	75	471	318
Poitiers	108	814	502

MEEF mention 2nd degré et EE - 19 mars			
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées
Allemand	6	4	4
Anglais	20	130	82
Ed. Musicale	11	15	12
EPS	51	216	125
Espagnol	20	51	29
Hist/Géo	21	134	82
Italien	9	5	4
Lettres	20	52	32
Maths	12	95	61
SVT	16	106	37
SES	15	69	40
SII	10	13	7
SPC	10	45	24
EE	18	244	133

MEEF mention PIF - 19 mars			
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées
FACo	25	49	14
IME alternance	7	67	19
IME	5	118	56
IPEF ENS	30	70	29
IPHD	18	78	20

Des commissions vont se tenir pour classer les candidatures avec des critères bien définis.

Commission MEEF 1 - Calendrier : 9 avril - relecture par équipe de site - validation 22 mai - Compositions : responsable de mention et représentants des 3 sites - Critères : origine géographique + module prépa pro + expériences/stages + résultats + motivations
Commissions MEEF 2 - Compositions : 2 responsables de parcours + 1 formateur de la composante + 1 formateur de l'INSPE - Critères : module prépa pro + expériences/stages + résultats + motivations
Commissions MEEF 3 - Compositions : responsable de mention + formateurs - Critères : expériences/stages + résultats + motivations
Commissions MEEF 4 - Compositions : responsables de parcours + formateurs - Critères : prises de contact + résultats + motivations

Denis Alamargot indique que les chiffres de candidatures sur le site de LRU ne sont pas connus. Ces derniers ont été communiqués ultérieurement à cette réunion et sont reproduits ci-dessous..

Mention	Parcours	Capacité offerte limitée (COL)	Nb candidatures totales	Nb candidatures confirmées
MEEF 1er degré	Professorat des écoles	101	1153	666
MEEF 2nd degré	Sciences de la vie et de la Terre	11	119	53
MEEF 2nd degré	Mathématiques	10	95	63
MEEF 2nd degré	Histoire-Géographie	7	110	72

Nicolas Vibert s'interroge car il constate que dans certains parcours du 2nd degré ou en mention PIF, il y a moins de candidatures que de places. Est-ce que c'est récurrent ? Est-ce que dans le Master PIF des étudiants en formations permanente viennent compléter les effectifs ? Cécile Lalanne répond qu'à ce jour, l'INSPÉ ne sait pas s'il y aura des redoublants et des étudiants Campus France qui pourraient les compléter. Denis Alamargot complète en indiquant que cette situation n'est pas spécifique à Poitiers. Il existe partout des formations dites « orphelines », avec très peu d'effectifs, comme, par exemple, l'allemand, l'italien, la musique, ou les Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SSI). Ces parcours sont menacés de ne pas ouvrir. Cela pose la question de l'articulation des formations à l'échelle académique, voire régionale, car les INSPÉ de Bordeaux et Limoges ont les mêmes problématiques. On s'interroge donc sur une fusion et un partage des

parcours. Ce dossier relève de la stratégie, entre autres, de l'INSPÉ, de l'Université et de l'Académie de Poitiers, mais tous les partenaires impliqués souhaiteraient s'engager dans un travail sur ces questions, car les coûts d'encadrement liés à ces parcours sont à l'heure actuelle considérables.

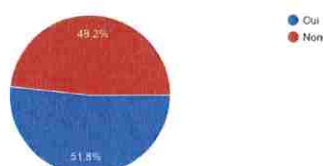
Anne Boucker se questionne sur le nombre de places disponibles en mathématiques. Cécile Lalanne indique que l'année dernière il y avait moins de candidats. Même s'ils sont nombreux à candidater à l'arrivée ils ne sont pas si nombreux à s'inscrire. Denis Alamargot précise qu'il y a 400 places disponibles pour l'ensemble des parcours. Une négociation s'opère donc entre les parcours en fonction des inscriptions. Anne Boucker indique que cela confirme bien le manque d'attractivité des lettres et des mathématiques, en particulier, dans le cadre du manque d'attractivité globale du métier. Par contre il y a une forte attractivité de l'EPS. Cécile Lalanne précise que certains étudiants qui ne sont pas pris en EPS à Poitiers se positionnent sur le MEEF 1er degré. Certains candidatent dans d'autres académies.

Denis Alamargot précise que pour le 1^{er} degré, sur les 502 candidatures confirmées à l'UP, il est probable qu'il y ait des triples candidatures sur les 3 sites (16, 79, 86), et de surcroît des candidatures nationales sur plusieurs académies. Par conséquent, d'expérience par rapport à l'année dernière, il faudrait diviser ce chiffre par 3 ou 4 pour arriver au nombre réel de candidatures. Les nombres de candidatures ne sont donc pas aussi élevés qu'il y paraît. Cécile Lalanne indique que c'est la même chose pour le MEEF 2nd degré en SVT, mathématiques et histoire-géographie, où les candidats se positionnent souvent à la fois sur l'UP et LRU. Le directeur de l'INSPÉ précise que les noms des candidats vont rapidement être accessibles, ce qui permettra de repérer les doubles ou triples candidatures.

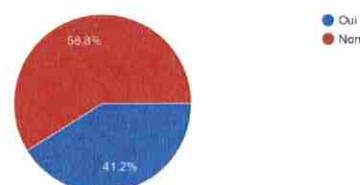
4. Action B.A. BA climat (Université de Poitiers) : point d'information et perspective de déploiement

Cécile Lalanne présente la plateforme de formation aux changements climatiques et à la biodiversité conçue et mise en œuvre par le CNED. Il existe un partenariat avec l'UP, et la formation est donc accessible gratuitement pour les étudiants et les personnels via UPédago. Elle permet la délivrance de badges (un par module). Cette formation BA BA climat est composée de 5 modules d'environ 1h30 à 2 heures. Une communication a été faite fin novembre 2023 pour inciter les étudiants et les personnels à se connecter. Suite à cette communication, un questionnaire a été mis en place auprès des étudiants et des formateurs de l'INSPÉ. 85 étudiants ont répondu, dont 79 en MEEF1, 4 en MEEF2, et 2 DIU 1er degré. Les résultats de l'enquête sont les suivants.

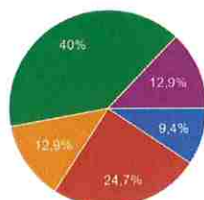
Cette thématique est-elle abordée dans votre formation ?
85 réponses



Nos enseignants nous ont-ils demandé de nous inscrire ?
85 réponses



Mon positionnement par rapport à la plateforme
85 réponses



- J'ai testé plusieurs modules
- J'ai testé un module
- Je me suis inscrit
- Je compte m'inscrire
- Je ne m'inscrirai pas

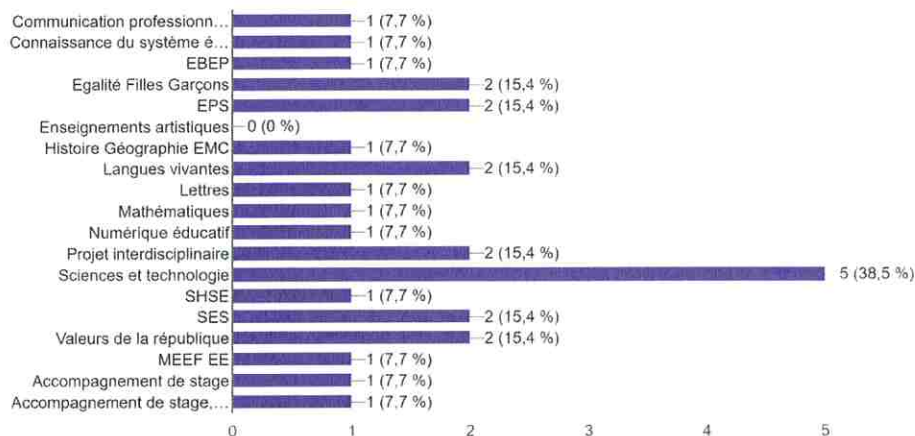
13 % d'étudiants ne souhaitent pas s'inscrire, et un peu moins de la moitié des inscrits ont testé plusieurs modules.

Intérêts	Limites
Apport de connaissances sur le changement climatique et ses impacts par rapport à l'environnement	Chronophage
Approfondissement	Besoin de résumés, de fiches structuration de connaissances
Valorisation des savoirs (badges)	Pas de possibilité de débat, d'échanges entre formés, entre formés et enseignants
Diversité, qualité et quantité des ressources	Être informés / avoir des connaissances ne suffit pas pour être compétents et acteurs
Autonomie, interactivité	
Comprendre rapidement les enjeux	
Se former à son rythme	
Facile d'utilisation	

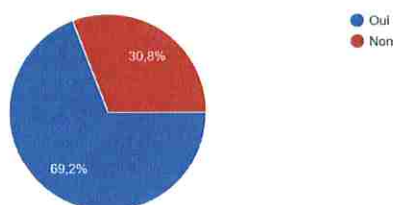
Un questionnaire a également été adressé aux enseignants de l'INSPÉ : 6 enseignants d'Angoulême et 7 de Poitiers y ont répondu, soit 13 réponses. Les résultats sont les suivants.

Dans quelles formations êtes vous impliqué ?

13 réponses



Abordez vous cette thématique dans vos enseignements ?
13 réponses



Intérêts	Limites
Bon complément de formation	Impersonnel
Ressources, dont vidéos, de qualité	Bien identifier le temps nécessaire
Plutôt complet	Certains contenus peuvent être approfondis (urgence climatique, limitation des émissions, aspects politiques et géopolitiques...)
Garantit les bases	Interactivité limitée à des QCM et à la navigation
Adapté à un large public, contenus abordables	Possibilité d'obtenir les badges sans réelle implication
Pratique et facile d'utilisation	

Premières conclusions :

- Une bonne ressource pour se former, pour illustrer/alimenter nos cours
- Une auto-évaluation voire un support d'évaluation pour nos étudiants quelque soit leur parcours
- A mettre en oeuvre dès le M1
- Accompagner l'utilisation par les étudiants pour éviter les dérives

Questionnement :

- Quelle place et quel usage de cette plateforme avec la réforme ?
- Quelle place et quel usage de cette plateforme en fonction des parcours ?
- Plateforme utilisée pour évaluer ou pour former ?
- Plateforme utilisée en autonomie complète par les étudiants ou utilisée avec un accompagnement par les formateurs ?
- Quels formateurs ? Quels enseignements ?

Nicolas Vibert remercie Cécile Lalanne pour cette présentation. Nolwenn Quéré demande comment pourrait s'articuler cette formation avec les formations en licence ? Cécile Lalanne répond que c'est une question que se pose l'INSPÉ. Nicolas Vibert précise que cela s'inscrit dans l'obligation des fonctionnaires à être formés sur ces questions-là, au moins en partie. Philippe carré intervient pour préciser le contexte. Sur cette plateforme l'UP est en avance de phase, dans le cadre d'une demande de France Universités pour que certaines universités expérimentent cette plateforme. C'est la raison pour laquelle l'UP est dans la 1^{ère} vague. Il est intéressant d'avoir des retours et les faire remonter à France Universités. L'idée c'est que cela doit être ensuite déployé nationalement.

Nicolas Vibert demande si la dérive possible est que l'on peut obtenir le badge sans suivre l'ensemble des cours. Cécile Lalanne confirme que c'est en effet possible.

Philippe Carré rajoute qu'il a participé à la partie technique de la mise en place de cette plateforme. Sur les formations liées à l'environnement, avoir des points de vue non orientés est la grosse difficulté, et les positions des intervenants qui délivrent ces formations sont aussi à prendre en compte. Nicolas Vibert confirme qu'effectivement dans ce domaine la neutralité n'est pas simple.

Denis Alamargot se demande si ce module va être rendu obligatoire dans les maquettes de formation à l'INSPÉ, comme pour les formations au numérique Pix Edu. Tant que la réforme n'est pas précisée, il est difficile de savoir où ce module de formation pourrait être localisé. Si le module était rendu obligatoire, l'INSPÉ reviendrait vers le COSP pour savoir comment l'articuler dans une maquette.

Nicolas Vibert demande pourquoi les étudiants de MEEF 2 n'ont pas répondu. Cécile Lalanne pense qu'il y a eu peut-être plus d'incitation à répondre de la part des enseignants des MEEF1.

5. Cérémonie de remises de diplômes en octobre 2024 : point d'information :

Denis Alamargot informe qu'au fur et à mesure de différentes réunions, Il est apparu pertinent d'organiser des remises de diplômes pour les sites de l'INSPÉ rattachés à l'UP. LRU organise en effet déjà une remise des diplômes générale. L'équipe de direction a trouvé que c'était un bel exemple de cérémonie de remise de diplômes. L'idée serait de se coordonner avec LRU et d'avoir une communauté « d'alumni » (anciens étudiants). Un tel événement paraît important pour la cohésion des étudiants et de l'INSPÉ, et la fierté d'avoir été formé au sein de l'UP. Ce serait un fait marquant pour les étudiants avant de quitter la formation et l'UP. Le format reste à définir.

Nicolas Vibert demande à LRU si cette cérémonie de remise des diplômes concerne tous les Masters. Nolwenn Quéré le confirme. Les retours sont très positifs, et c'est important pour les étudiants pour marquer la fin de leur cursus. Philippe Carré précise qu'à l'UP il y a des cérémonies similaires organisées dans beaucoup d'UFR, comme par exemple en SFA, où elle se tient sur 2 jours, à l'IAE, et dans d'autres composantes. Nicolas Vibert indique que cela ne se fait pas en SHA. Stéphanie Netto précise que cela a été fait pour les étudiants internationaux des Masters. La MDE a procédé à la remise des diplômes et tous les étudiants étaient en toge. Nolwenn Quéré transfère aux membres du COSP le lien concernant cette journée organisée par LRU.

<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/espace-presse/communiqués-de-presse/2023-2/la-rochelle-universite-fete-lensemble-de-ses-diplome%C2%B7es-de-master/>

6. Statuts et règlement intérieur : Délimitation du "Conseil de vie de site" : analyse et préconisations

Denis Alamargot rappelle l'historique et le contexte de ce point d'ordre du jour. L'an passé, un travail sur la redéfinition des statuts et du règlement intérieur de l'INSPÉ a été mené. Ce dernier, qui date de 2014 et dérive de celui de l'IUFM, n'avait pas forcément été remodelé et réajusté par rapport aux instances imposées dans les ESPÉ, et aujourd'hui les INSPÉ. Il y avait donc des problèmes de cohérence et de concordance en interne entre ce règlement intérieur et l'organisation de l'INSPÉ. Par ailleurs, les statuts votés en 2022 n'avaient pas été soumis au service juridique de l'UP. Ils n'étaient donc pas actualisés, ni légaux. Les services juridiques ont maintenant reçu la proposition des nouveaux statuts tels qu'ils ont été soumis au COSP et votés par le CI. L'INSPÉ est en attente de leur retour. L'idée de la Direction des Affaires Juridiques de l'UP, c'est d'intégrer dans les statuts un maximum d'éléments du règlement intérieur. Il faudra donc en rediscuter en COSP et en CI. Le règlement intérieur est décidé par le CI, alors que les statuts doivent être validés par les CA de l'UP et de LRU.

Les règles des conseils de perfectionnement, qui relèvent de l'UP, ont été également revus. Les résultats ont été présentés aux instances de l'UP. Pour chaque mention de diplôme, deux conseils de perfectionnement vont se tenir par an, en octobre et en mai-juin. Ce point est validé, en accord avec le règlement de l'UP.

Il reste une instance historique datant de l'IUFM dans le règlement intérieur actuel : le conseil de site. En relisant le règlement intérieur, on s'aperçoit que c'est quasiment un conseil d'institut, avec des élus, des représentants du Rectorat comme le DASEN, des représentants territoriaux, etc. C'est quelque chose qu'il faut revoir, car ce conseil de site n'est plus mentionné et prévu dans le code de l'éducation. Néanmoins il apparaît important d'avoir sur chaque site de l'INSPÉ un suivi de la vie du site.

L'INSPÉ souhaiterait conserver ce conseil et le renommer dans le règlement intérieur en « conseil de vie de site ». Les questions pédagogiques qui étaient abordées pendant les conseils de site est désormais abordée lors des conseils de perfectionnement, qui n'existait pas du temps de l'IUFM. Il y a donc une séparation à faire entre les conseils de perfectionnement et les conseils de vie de site, qui ne sont pas là pour aborder la pédagogie, mais le fonctionnement quotidien et matériel du site : l'équipement des salles, les personnels, tout ce qui peut relever de la qualité de vie de site. Ces besoins en crédits de fonctionnement, en équipement, peuvent être orchestrés par les responsables pédagogiques de site. L'INSPÉ souhaiterait conserver cette entité sans lui donner un rôle statutaire, mais en l'intégrant dans le règlement intérieur. Cette proposition a donné lieu à une série de consultations auprès des élus formateurs du CI, a été évoqué en conseil de direction ainsi qu'avec les responsables de sites. Sur chaque site de l'INSPÉ, il y aurait 2 conseils de vie de sites par an : un après la rentrée et un en fin d'année. Ils seraient phasés avec les conseils de perfectionnement.

Cécile Lalanne présente les différents points qui seraient abordés par ce conseil de vie de site, qui serait un lieu d'échanges, dans le but de dresser un bilan du fonctionnement du site et d'envisager des pistes d'amélioration :

- les conditions de vie et d'étude sur le site, pendant et en dehors des temps de cours, des étudiants (ici : master MEEF ; DU/DIU PEES-CAPEFE-SCEF),
- les conditions de vie et de travail sur site, pendant et en dehors des temps de cours, des formateurs,
- les conditions de vie et de travail sur site des personnels BIATSS,
- l'accompagnement sur le site de l'action des associations, notamment le BDE, au profit du bien-être et du développement des étudiants,
- l'accompagnement des étudiants dans les démarches liées à leurs études et alternances (stages),
- l'accompagnement des étudiants dans les démarches administratives et sociales,
- le respect des principes d'égalité, d'inclusion, d'égalité femme/homme,
- la facilitation de l'accès des étudiants aux informations liées aux services médicaux,
- la facilitation de l'accès des étudiants, des formateurs et des personnels BIATSS à la vie culturelle, sportive, associative,
- l'aménagement des locaux de formation et de vie commune,
- l'équipement matériel et informatique du site à destination des formations.

Le conseil de vie de site serait consultatif et son compte rendu serait partagé avec l'ensemble des formateurs, personnels et étudiants du site, et adressé à l'équipe de direction et aux instances statutaires (COSP et CI) qui se saisiraient des questions en suspens et veilleraient à apporter des réponses. Le conseil de vie de site se réunirait 2 fois par an, à la mi-octobre et début juin (fin du 2ème semestre de l'année universitaire), à l'invitation du responsable pédagogique de site qui animerait et encadrerait ce conseil. Ce dernier inviterait :

- l'équipe d'encadrement sur site (responsables de mention et/ou de parcours en activité sur le site, délégués pour les stages, responsables 1er degré et emploi du temps),
- les responsables et les personnels BIATSS (recherche/RI, communication, logistique, scolarité, RH, finance, informatique),
- les formateurs de chaque mention sur site,
- les délégués des étudiants (ici : master MEEF, DU/DIU PEES-CAPEFE-SCEF) de chaque mention.

Les invités permanents seraient l'équipe de direction.

Denis Alamargot indique qu'il est important que ce conseil propose un vrai temps de parole. L'équipe de direction y assisterait, mais en restant neutre. L'équipe de direction pourrait répondre à des questions en cas de sollicitation. Un schéma de déroulement de la réunion sera créé pour que les responsables de site puissent aborder chaque point prévu. Les comptes-rendus seront transmis au COSP et CI. Il n'apparaît pas opportun d'avoir des représentants des DSDEN, des collectivités territoriales, du Rectorat, des campus, ou des partenaires de l'INSPÉ car ce conseil doit être seulement focalisé sur les étudiants et les personnels. La question qui reste en suspens, c'est celle de leur

représentation. L'INSPÉ souhaiterait que tout formateur puisse prendre la parole librement lors de ce conseil, alors qu'à l'époque des conseils de site c'étaient seulement des élus qui siégeaient. Parmi les membres du CI, deux conceptions sont apparues. Certains voudraient avoir des élus, des représentants syndicaux pour représenter les formateurs, d'autres souhaiteraient une libre parole avec la présence de tous les formateurs, ce qui éviterait d'avoir à organiser des élections. Pour les étudiants de même, est-ce que le conseil doit être ouvert à tous les étudiants ou uniquement à leurs délégués ?

Julie Rançon demande si les conseils de vie de site pourront prendre en compte des problèmes écologiques. Denis Alamargot répond par l'affirmative, en mentionnant qu'ils pourront aussi aborder l'égalité entre les genres. Cécile Lalanne complète en indiquant que cela peut rentrer dans des rubriques matérielles, comme par exemple des questions d'éclairage allumé tard le soir, le tri des déchets, etc.

Nicolas Vibert prend la parole pour indiquer que cela correspond à une AG (Assemblée Générale) des personnels et trouve que c'est une bonne idée. Pour un laboratoire, il rappelle que c'est une obligation d'avoir au moins une assemblée générale par an. Pour les étudiants, il penche plutôt pour une représentation par les délégués, car avoir tous les étudiants présents semble difficilement gérable. Cécile Lalanne pense que l'élection de représentants des formateurs peinerait à mobiliser. Nicolas Vibert évoque toutefois les limites des AG, où souvent seules quelques personnes osent prendre la parole.

Stéphanie Netto demande si ce conseil pourra prendre en considération des questions autour de la laïcité. Denis Alamargot répond par l'affirmative, et rappelle que ces questions sont prises en charge par ailleurs par des référents universitaires ou chargés de mission à l'UP.

Le directeur de l'INSPÉ reprend en rappelant que les élus du CI sont partagés sur cette question de la composition des conseils de vie de site. L'équipe de direction souhaiterait que le COSP se prononce sur la présence ou non de tous les formateurs pour avoir leur préconisation. Nicolas Vibert est plutôt sur une ligne de type Assemblée Générale, si du moins on ne dépasse pas un trop grand nombre de présents. Denis Alamargot précise que dans ce cas, le conseil de vie de site serait finalement un conseil des formateurs auquel se rajouteraient les délégués étudiants et les BIATSS.

Anne Boucker intervient à propos des étudiants. Pourrait-on imaginer une solution médiane pour les étudiants ? Est-ce que les étudiants non délégués qui portent des projets, des initiatives spécifiques et qui voudraient les exposer, pourraient y assister ? Est-il possible de trouver un système qui leur permette de le faire ? Denis Alamargot indique que c'est tout à fait possible. Ce qui n'a pas été évoqué, et ce qui a été fait pour les conseils de perfectionnement, outre la présence des délégués étudiants, c'est que tous les étudiants reçoivent avant le conseil un formulaire pour pouvoir s'exprimer sur la formation. Les délégués avaient pour mission de synthétiser les résultats. Il pourrait être envisagé de faire la même chose pour le conseil de vie de site.

Un vote est donc proposé pour préconiser un format de type AG, tout en assurant la représentation des étudiants par leurs délégués, et éventuellement certains étudiants qui porteraient des projets particuliers.

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 13

Départ de Philippe Carré, après le vote, à 11h04.

7. Chantier "Mémoire" : analyse des remontées du groupe de travail et préconisations :

Denis Alamargot rappelle que Nicolas Vibert avait évoqué la nécessité de lancer ce chantier « Mémoires (de recherche) ». Cette question émergeait, posée par les encadrants eux-mêmes, et il y avait un besoin de réajuster les capacités d'encadrement de mémoire. Bien entendu, la réforme indiquera si ce format d'encadrement sera conservé. Il a été constaté un effet un surencadrement de mémoires contraint, par nécessité, par certains enseignants-chercheurs, quand d'autres en ont beaucoup moins à gérer selon leur spécialisation. Il y a une forte hétérogénéité et un certain déséquilibre entre enseignants-chercheurs dans ce domaine. Un travail plus fin, plus pédagogique, a été engagé pour voir comment remédier à cette situation.

L'objectif du groupe de travail était de dégager des propositions d'évolution de la formation à et par la recherche (UE5), en veillant notamment à réduire le déséquilibre récurrent dans l'encadrement des mémoires et la répartition des séminaires. Ces propositions de restructuration sont présentées au COSP, puis au CI, car certains éléments structurants de la formation pourraient être modifiés.

Quatre réunions se sont tenues et ont été ouvertes à tous les formateurs. Elles se sont tenues les 22 décembre 2023, 10 janvier 2024, 25 janvier 2024 et 13 février 2024. Les comptes-rendus ont été adressés à toutes et tous. À noter que les encadrants issus des autres composantes que l'INSPÉ ont été également conviés.

Un rappel de l'esprit général de ces réunions est fait :

- travailler dans le respect de l'épistémologie des disciplines, en tenant compte des potentiels de chaque site INSPÉ,
- définir plusieurs principes de fonctionnement parallèles et veiller à ne pas remplacer une contrainte par une autre,
- capitaliser sur les pratiques réelles qui fonctionnent, et proposer des choix nouveaux pour réduire le surencadrement et mieux répartir les directions de mémoire entre les directeurs-directrices de mémoire.

Les indicateurs statistiques des nombres de mémoires encadrés et d'étudiants concernés sont présentés par Denis Alamargot :

Indicateurs statistiques

	Collègues INSPÉ	Collègues autres Composantes
Min	1	1
Max	67	28
Médiane	19	1
Moyenne	23,26	7,74
Ecart-type	16,18	10,69

Au 30/01/24

Poitiers		M1	M2	
MEEF 1er degré	86	116	70	
	79	54	55	
	16	64	51	
	17	117	85	
	TOTAL	351	261	612
MEEF 2nd degré	86	176	138	
	17	29	32	
	TOTAL	205	170	375
MEEF EE		14	18	32
MEEF PIF	FACO	12	30	42
	IPHD	18	20	38
	IME	14	28	42
		614	527	1141

Sur les 4 sites académiques, 1 141 étudiants sont concernés par les mémoires (sur 1 500 étudiants au total, en rajoutant les PEES qui n'ont pas de mémoires à faire). Lorsque l'on rapporte ce nombre d'étudiants au nombre d'encadrants enseignants-chercheurs potentiels, nous constatons une difficulté. La règle à l'UP est que seuls les enseignants-chercheurs peuvent diriger des mémoires. Mais l'INSPÉ n'a pas les capacités d'encadrement nécessaires. À LRU, par exemple, l'encadrement des mémoires peut s'effectuer par des praticiens avec des adaptations. À Poitiers, au niveau de l'INSPÉ, des collègues encadrent 1 mémoire alors que d'autres en encadrent 67, voire plus. Dans les autres composantes, il est constaté qu'un enseignant-chercheur encadre de 1 à 28 mémoires. Si l'on calcule la moyenne, pour pouvoir subvenir à l'ensemble des encadrements, il faudrait qu'un enseignant-chercheur puisse encadrer 23 mémoires à l'INSPÉ, et que dans les autres composantes chaque collègue accepte d'encadrer au moins 8 mémoires. À noter qu'un mémoire est payé 2 heures par mémoire et par étudiant.

Les enseignants-chercheurs (EC) assurent un séminaire où des éléments théoriques et méthodologiques sont fournis, avec un suivi individualisé des étudiants sous forme d'ateliers organisés. Un séminaire représente 10 heures par semestre, soit 20 heures EQTD en encadrant 7 à 8 étudiants. Parfois il encadre tous les étudiants de son séminaire. En fonction du nombre d'étudiants, l'enseignant-chercheur peut accumuler 20, 30, voire 50 heures dans son service.

Certains enseignants-chercheurs sont en sur service et ne sont pas intéressés à dépenser du temps en encadrement de mémoires pour peu d'heures dans leur service. D'autres enseignants-chercheurs sont en sous service et sont donc contraints d'encadrer beaucoup de mémoires. Il va donc falloir opérer une régulation des services au niveau de la direction, avec à la fois des solutions structurelles et des solutions fonctionnelles.

Six préconisations ont émergé lors des réunions du groupe de travail et sont soumises ce jour au COSP. À noter qu'elles n'ont pas toutes le même degré de conséquences. Il est proposé de poursuivre les réunions du groupe de travail sur certains aspects, ou de créer un nouveau groupe de travail pour travailler sur un dossier d'opérationnalisation de ces recommandations.

1) Ouvrir l'encadrement des mentions 2 et 3 du MEEF sur l'ensemble des sites :

- Tenir compte de la réalité matérielle et des conditions de travail (frais et temps de transport : exemple du temps de trajet de 2 X 1h30 Angoulême - Poitiers)
- Réfléchir à la délocalisation des séminaires de la mention 2 et 3 sur les différents sites,
- Adapter les contenus et la production des séminaires en fonction des sites, des mentions, et des disciplines.

Si des groupes sont mis en place sur les sites 16 et 79, cela signifierait que les étudiants devraient se déplacer sur les sites 16 et 79. Une mobilité des formateurs serait également envisagée et apporterait une plus grande souplesse entre les sites.

2) Ouvrir l'encadrement des séminaires aux collègues formateurs et praticiens :

- Séminaires pilotés par un ou plusieurs Enseignants-Chercheurs regroupant des formateurs et praticiens de telle sorte à renforcer les équipes d'encadrement. Une formation continue des équipes interviendrait ainsi au sein des séminaires.

Des collègues PRAG, PRCE, PE, PEMF, FA qui souhaiteraient rejoindre un séminaire (notamment des thématiques proposées par des EC en didactique ou en pédagogie plutôt à vocation transversale, comme par exemple l'enseignement de l'égalité fille-garçon ou de l'écologie en cycle 3) pourraient à la fois intervenir dans le séminaire, le suivre et faire de la co-formation, ainsi qu'encadrer des mémoires. C'est un modèle déjà mis en place par LRU et dans d'autres INSPÉ. L'EC piloterait le séminaire.

- Clarifier les conditions de recrutement et de paiement des encadrants extérieurs.

Denis Alamargot remercie Hélène Desormes qui a fait tout un travail de cartographie de qui peut être payé, et dans quelles conditions, qui est joint en annexe du quatrième compte-rendu des réunions.

3) Prioriser les activités d'encadrement de mémoire dans les services des EC :

- La prise en charge d'autres cours pourrait passer au second plan, notamment les interventions extérieures à la composante INSPÉ. Une analyse au cas par cas des conséquences sur les services des enseignants-chercheurs est nécessaire.

Rendre obligatoire l'encadrement de mémoires dès lors que la discipline le permet, et prioriser les mémoires dans les services. Un cadrage de la direction ne serait pas aberrant, dans la mesure où cela fait partie de ses prérogatives.

- Mieux valoriser les heures d'encadrement des mémoires : 4h par an au lieu de 2h par an. Une demande va être effectuée auprès de l'UP en arguant de la spécificité des encadrements à l'INSPÉ. Le COSP pourrait la porter au CI en vue de la reconnaissance de la spécificité de l'INSPÉ au sujet de l'encadrement des mémoires, qui exige de se déplacer, d'aller dans les classes, dans les écoles, dans l'ensemble de l'académie, de demander des autorisations, etc. Un cahier des charges devrait être réalisé pour mettre en lumière la spécificité de l'INSPÉ pour l'encadrement des mémoires. Le CA de l'UP pourrait être saisi de cette question.

4) Revoir l'offre et le principe de choix des séminaires :

- Proposer aux étudiants de faire des vœux hiérarchisés portant sur toute la liste de séminaires proposés par site. Si un même séminaire ouvrait sur plusieurs sites, il pourrait être proposé aux étudiants de se déplacer sur un autre site au cas où le séminaire serait complet sur le site auquel l'étudiant est rattaché.
- Instituer un nombre minimum et maximum de mémoire à encadrer par EC.

5) Revoir et préciser les productions et les modalités de l'évaluation des productions.

En sociologie, littérature, et d'autres disciplines, c'est l'écrit qui est structurant. C'est l'écrit qui est l'objet même de la recherche notamment dans sa structuration. Par conséquent, la tendance est de vouloir avoir des écrits longuement élaborés dans le temps et dans la forme, alors que dans d'autres disciplines plutôt expérimentales, comme la psychologie par exemple, le modèle est celui d'articles courts, d'une trentaine de pages, avec une organisation hiérarchisée, ce qui n'est pas le même rapport à l'écrit. Ce n'est pas pendant l'écriture que les recherches s'opèrent mais pendant le recueil, l'analyse, et l'interprétation des données. La reconnaissance de ces différences liées à l'épistémologie des disciplines est importante, et oblige à ne pas imposer un nombre de pages. Il faut désenclaver l'objet mémoire pour en faire un outil fonctionnel. Par conséquent, il faut stabiliser le référentiel de compétences à acquérir par le mémoire. Les mêmes compétences peuvent être travaillées par des voies différentes, que ce soit pour l'oral ou l'écrit.

6) Valoriser les travaux de recherche des étudiants : journée de compte-rendu de la recherche menée sur les sites.

Denis Alamargot indique qu'il faut réaffirmer pour les parcours MEEF l'intérêt « d'UPtille », qui permet le dépôt et l'archivage des mémoires, en échangeant avec I-Média et l'UP. Au-delà de cette mise à disposition publique des mémoires, l'INSPÉ souhaiterait organiser sur chaque site des journées de retour sur les mémoires, pour les valoriser. Cela pourrait être phasé avec la remise des diplômes. Certains thèmes de mémoires peuvent émerger du terrain puisque la CARDIE propose des thématiques de recherche. Certains EC sont approchés pour travailler sur l'évaluation de dispositifs pédagogiques. Il pourrait donc être possible de faire des croisements entre le terrain, les thèmes de recherche abordés et les laboratoires. Il y a également les PIA4 dont l'INSPÉ est partenaire, qui vont générer des nouveaux thèmes de recherche. Par conséquent, au-delà de la valorisation, il faut aussi exploiter les résultats des mémoires qui peuvent contribuer à des publications. Certains EC contrôlent le protocole de recherche et motivent les étudiants pour publier leurs mémoires. Le chantier mémoire est assez décisif et a des répercussions sur de nombreux autres points.

Stéphanie Netto prend la parole au sujet du point 5. Elle pense que lorsqu'on parle des différents rendus de mémoires, il faut prendre en compte les mentions. Dans le parcours PIF FACO, le mémoire se fait sur 1 an, en M2, contrairement aux autres mentions. Il serait intéressant de réfléchir à la refonte de la grille d'évaluation des mémoires, qui pourrait être

spécifique à chaque mention. Elle remercie le groupe de travail pour cette synthèse et valide les discussions qui ont été menées sur ce sujet. Nicolas Vibert confirme que la remarque est intéressante et que c'est un point à prendre en compte.

Nolwen Quéré fait une remarque par rapport au point 4. Elle indique qu'elle était à l'INSPÉ de Rennes qui a fait le choix de demander aux étudiants de hiérarchiser leurs demandes de séminaires. Pour les séminaires, l'ensemble des intervenants qui encadraient les mémoires présentaient successivement à l'ensemble des groupes d'étudiants leurs thèmes de recherche. Ensuite les étudiants faisaient des vœux, et les équipes équilibraient ensuite la répartition des mémoires pour éviter la surcharge.

Nicolas Vibert indique que sur le site de l'INSPÉ, il pense qu'il y a une présentation des thématiques mais pas d'expression de vœux. Victor Millogo répond en indiquant que sur Poitiers, les thématiques sont présentées aux étudiants en amphithéâtre et que ces derniers doivent faire 3 vœux en justifiant leurs choix. Ces 3 vœux sont analysés et la répartition est faite en fonction de ces vœux. Au fil du temps toutefois, l'INSPÉ s'est aperçu que certains étudiants refusaient de choisir et ne faisaient qu'un seul vœu. Les vœux sont en plus souvent plus liés aux collègues qui encadrent les mémoires que fonction des thématiques. Les thématiques ou enseignants réputés être plus exigeants vont être moins choisis. Il faut donc travailler pour que les niveaux d'exigence soient homogènes entre les différents séminaires. Toute la politique proposée par le groupe de travail permettrait de mieux contrôler ces effets liés aux réputations.

Nicolas Vibert trouve que les remarques sur l'attractivité des thématiques sont très intéressantes. Ceci peut se régler en harmonisant les compétences à évaluer pour pallier aux différences d'attractivité. Il faut par ailleurs faire un formulaire informatique de demande des étudiants exigeant que 3 cases soient remplies et pas simplement une seule !

Que se passe-t-il sur les autres sites que celui de Poitiers ? Victor Millogo indique que la question se pose différemment, dans la mesure où sur les sites d'Angoulême et de Niort, il n'y a que 4 ou 5 EC et les travaux de recherche ne concernent que les étudiants en MEEF1. Le partage de fait se fait de façon plus aisée, sauf pour IPHD à Niort. Pour le MEEF4, souvent ce sont des personnes qui ont déjà travaillé, qui ont une appétence pour les travaux de recherche. Les autres étudiants vivent plutôt les travaux de recherche comme une contrainte.

Stéphanie Netto précise que pour la mention 4, l'initiation à la recherche est faite de façon individuelle. Il n'y a pas de séminaire. Les étudiants sont suivis individuellement et pas dans un groupe avec 17 étudiants. Deux étudiants peuvent être suivis ensemble si la thématique correspond par exemple aux travaux de recherche d'un docteur. Les mentions 1, 2 et 3 fonctionnent eux par séminaires avec des groupes d'étudiants. La mention 4 fonctionne ainsi car beaucoup d'étudiants qui sont en reprise d'étude, et viennent avec une thématique issue de leur milieu professionnel.

Denis Alamargot souscrit à ce que dit Stéphanie Netto et précise que la mention 3 (EE) fonctionne de façon intermédiaire, c'est-à-dire que ce sont 2 enseignants en sociologie qui

gèrent les séminaires avec des constellations de collègues vacataires et de praticiens. Cela pourrait correspondre à quelque chose près au modèle de La Rochelle. Par contre, l'INSPÉ a doublé le taux de vacations autorisé par l'UP et il y a une surutilisation des vacations. Il serait judicieux de mutualiser les encadrements pour les thématiques des MEEF 2 et 3, par exemple un futur CPE pourrait travailler en commun avec un PLC, notamment sur des thématiques transversales non-disciplinaires.

Nicolas Vibert propose d'approuver ces recommandations qui font consensus, et peut-être de mettre en place de façon plus formelle un groupe de travail pour continuer à travailler sur cette question, soit sous la forme actuelle, soit sous la forme d'un groupe plus formel, qui soit une émanation du COSP mandatée pour travailler sur ce sujet.

Denis Alamargot va informer les enseignants qu'un consensus se dégage sur ces idées mais il faut travailler sur la faisabilité pratique de ces recommandations. Comment va-t-on les mettre en œuvre ? À quelle échéance ? Peut-être après l'annonce de la réforme. Si le COSP crée un groupe ad-hoc, il faudrait que les collègues aient le sentiment d'être toujours représentés. Par conséquent, il faudrait des représentants de toutes les mentions, des laboratoires, des encadrants de séminaires et grandes disciplines. Le groupe devra être équilibré dans ces représentations. Il pourrait être proposé à tous les EC et enseignants intéressés de rejoindre ce groupe de travail. Une même personne peut représenter plusieurs institutions ou diplômes. Le directeur souhaite que le groupe se sente à l'aise pour travailler, quitte à ce que l'on prenne du temps pour le constituer. L'équipe de direction va proposer une liste qui fasse consensus parmi les représentants des enseignants. Il serait important que l'équipe de La Rochelle soit représentée, pour voir comment ce site qui peut être pris comme exemple fonctionne.

Jean-Sébastien Noël précise qu'il serait possible que ce ne soit pas toujours la même personne qui parlerait au nom du site de La Rochelle.

Stéphanie Netto demande quelle sera la temporalité de ce travail. Est-ce que cela doit être acté pour septembre, qui est la période de répartition des séminaires ? Nicolas Vibert répond en indiquant qu'il faut faire le maximum pour que ce soit le cas, malgré les incertitudes liées à la réforme en cours. Il est possible que la réforme recadre un peu plus fortement le Master MEEF, ainsi que l'objet mémoire, en termes d'objectifs et de place dans la maquette.

Denis Alamargot indique que le point principal pour septembre est de résoudre le problème du sur encadrement. Une réponse immédiate doit être apportée à cette question, qui se pose depuis plusieurs années. Dans un premier temps il faudrait opérationnaliser les 3 premières recommandations pour septembre.

Vote sur la proposition : à l'unanimité

8. Articulation INSPÉ/CARDIE pour l'accès au terrain pour la recherche - Présentation par Nicolas Vibert de la procédure concernant les laboratoires, présentation par Victor Millogo de la procédure souhaitée pour l'INSPE pour ses actions spécifiques - information et préconisations

Nicolas Vibert indique que dans le contexte du territoire numérique éducatif (TNE) de la Vienne, un objectif était de voir comment faciliter l'accès, pour les laboratoires de recherche, à des terrains scolaires et inversement comment des propositions de recherche et des demandes d'accompagnement pour des expérimentations venant du terrain pouvaient être remontées aux laboratoires de recherche ? Comment favoriser ce contact ? Dans le cadre du TNE, une convention entre le Rectorat et l'UP a été passée. Elle incluait un travail autour de ce protocole destiné à faciliter les interactions entre recherche et établissements scolaires, et un accompagnement spécifique par des chercheurs sur le déploiement d'une « Edtech » (application de technologie éducative numérique). Pour ce dernier point, un travail va être mené sur Bookinou. Dans le contexte de ce TNE, il y a aussi eu un financement de thèse attribué au CeRCA sur un sujet lié au numérique éducatif.

Par rapport au protocole, les laboratoires ont constaté que la manière dont procédait les chercheurs pour contacter les écoles ou établissements scolaires et travailler avec ces derniers était extrêmement variable. Cela incluait parfois des contacts uniquement à l'échelle de l'établissement, et pas forcément des contacts directs avec les inspecteurs responsables, ce qui a pu entraîner un certain nombre de malentendus et de problèmes. D'autres chercheurs recherchent des terrains de recherche et ont des difficultés pour en trouver. La problématique qui a été remontée par la CARDIE concernant le terrain, c'est qu'elle reçoit des demandes d'accompagnement pour le déploiement et le test de nouveaux dispositifs pédagogiques, pour lesquels les personnels aimeraient être accompagnés par des chercheurs, ou au moins d'être conseillés pour l'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs.

Pour travailler sur un protocole facilitant les liens entre recherche et terrain, un groupe de travail réunissant Rectorat et membres du CeRCA a été mis en place. À l'origine c'est une idée qui a d'abord été travaillée avec le CeRCA, plutôt autour de compétences transversales et de la psychologie comme discipline de recherche, en lien avec la CARDIE et le SRANE (Service Régional Académie du Numérique pour l'Éducation).

La conclusion mise en avant est que le point d'interaction central pour l'Académie de Poitiers serait la CARDIE, qui s'occupe des liens du Rectorat avec la recherche. Pour les chercheurs et enseignants chercheurs qui envisagent de faire une recherche dans des établissements scolaires, un questionnaire simple et rapide à remplir a été élaboré, qui donne les grandes lignes de ce que les chercheurs souhaitent faire, du type de recherche envisagé et des terrains nécessaires. Ce questionnaire rempli est envoyé à la CARDIE, qui le valide ou non sous une dizaine de jours, avec la possibilité de proposer des terrains d'expérimentation et de les mettre en contact avec les chercheurs si ceux-ci n'ont pas déjà des terrains identifiés. La CARDIE informe ensuite toutes les personnes concernées au sein de l'Éducation Nationale, à tous les niveaux, y compris les inspecteurs, de la recherche qui va être entreprise, sans que les chercheurs aient besoin de le faire eux-mêmes.

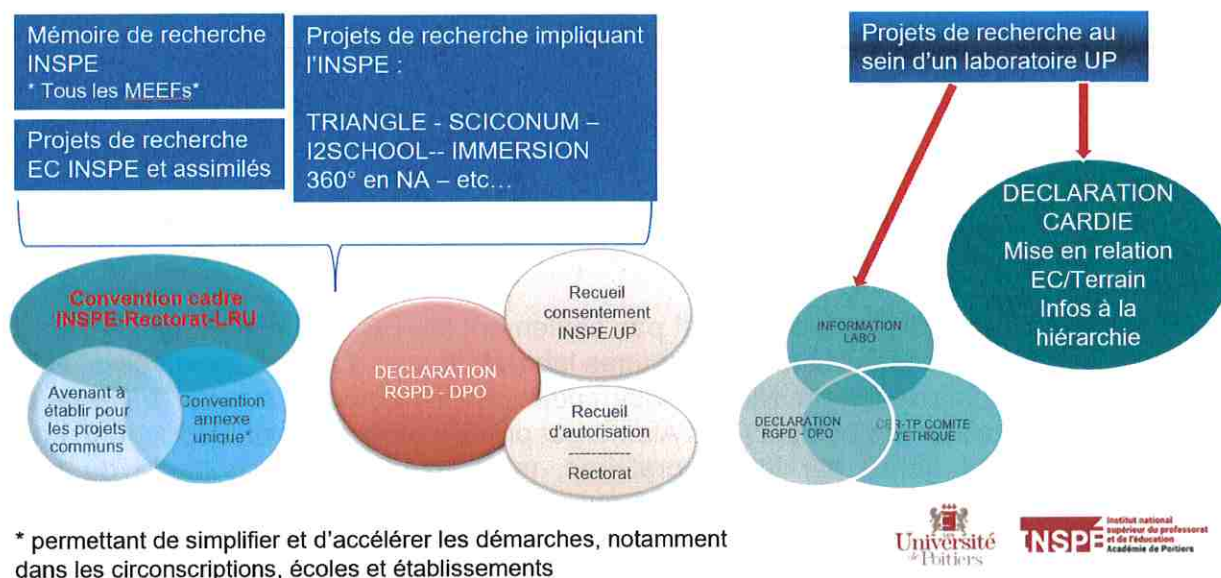
Le mécanisme inverse est comment les propositions de recherche ou les demandes d'accompagnement remontent du terrain, et parviennent aux chercheurs ? La solution préconisée a été la mise en place d'un questionnaire à destination des enseignants, plutôt axé CeRCA pour l'instant, mais qui peut bien sûr être révisé, étendu pour prendre en compte d'autres disciplines, et d'autres approches scientifiques utilisées par les autres laboratoires concernés de l'UP ou de LRU. Il a été adressé aux enseignants de l'Académie, qui peuvent ainsi faire remonter les thématiques de recherche qui les intéressent et/ou simplement leur volonté de participer à des expériences. La procédure se met en place actuellement. À l'heure actuelle, 140 personnes se sont déclarées intéressées. Un certain nombre de propositions pourraient être sélectionnées par la CARDIE elle-même pour accompagnement, ou bien transmises aux laboratoires potentiellement intéressés, selon une procédure encore à définir impliquant une concertation entre la CARDIE et les laboratoires.

Une première version du protocole ainsi mis au point a été signée et diffusée, et reprend les différents types de recherches, les différents modes d'interactions avec le terrain, en tenant compte des questions d'éthique et de protection des données (respect du RGPD). Le passage par un comité d'éthique pour les recherches non médicales est conseillé en vue de la publication des résultats, mais pas obligatoire.

L'idée maintenant est de généraliser ce protocole à l'échelle de l'UP. Une information a été faite en réunion des directeurs d'unité par le VP recherche de l'UP et la responsable de la CARDIE, Mathilde Foucherault. À cette occasion, certaines directions de laboratoire ont indiqué les contraintes et méthodologies particulières des disciplines autres que la psychologie expérimentale n'étaient pas vraiment prises en compte dans cette première version du protocole. Cependant, la CARDIE est prête à travailler avec ces autres disciplines et les autres laboratoires de l'UP pour adapter ce protocole, prendre en compte l'ensemble des possibilités de recherche en milieu scolaire, et peut-être l'étendre ultérieurement à LRU si elle est intéressée.

Victor Millogo indique que l'INSPÉ a été informé de ce protocole, et que cela a conduit à mettre en place une série de réunions avec la CARDIE pour compléter ce protocole par des procédures adaptées au contexte de recherche et d'encadrement de mémoires de recherche de l'INSPÉ. Ce travail est encore en cours.

Les besoins de l'INSPÉ en termes d'accès au terrain sont présentés.



L'INSPE est arrivé à un consensus avec la CARDIE pour tenir compte des spécificités propres à l'INSPE. Les besoins de terrain sont liés à la formation initiale, qui oblige notamment à faire des travaux de recherche. Des projets de recherche sont validés à l'INSPE dans le cadre de projets internes, où des EC et enseignants participent à des appels à projet, et ont eux aussi besoin d'avoir accès au terrain. Il y a également tous les grands projets de recherche qui impliquent l'INSPE comme par exemple les projets Triangle, Sciconum, I2school, Immersion 360°.

Tous ces projets sont régis par la convention qui a été signée entre l'INSPE, les 2 universités UP et LRU, et le Rectorat. Or, il est mentionné, au niveau du volet recherche, que pour la recherche qui implique le Rectorat, une unique convention annexe régit l'accès au terrain, avec un avenant pour chaque projet commun. Pour que cela ne fasse pas double emploi avec ce qui est proposé par Nicolas Vibert, qui est pertinent, la CARDIE a été consultée pour savoir dans quelle mesure on pourrait avoir une vision plus simplifiée de l'accès au terrain pour certaines opérations spécifiques de l'INSPE par rapport à ce qui est mis en place par le protocole avec les laboratoires. Si la procédure proposée par le protocole est suivie, il est nécessaire de faire une déclaration RGPD auprès du DPO, d'avoir un échange de consentements entre l'INSPE et l'UP, ainsi que de recueillir le consentement du Rectorat, alors que dans le cadre de la convention INSPE – Rectorat, l'accès au terrain dans le cadre de la convention unique INSPE – Rectorat ne nécessite pas de remplir de documents pour chaque recherche.

Nicolas Vibert précise que le protocole mis en place avec la CARDIE va permettre de simplifier la procédure, en ayant plus à remplir qu'un seul questionnaire qui nécessite 10 minutes de travail et à l'adresser à la CARDIE. L'objectif n'est pas du tout de complexifier les choses et les chercheurs trouvent que la procédure est bien plus simple qu'avant car il y a un « guichet unique » pour toutes les démarches à faire. Il faut bien insister sur le fait que l'objectif est de simplifier les procédures. Les projets de recherche qui impliquent l'INSPE sont pilotés par des EC qui sont dans les laboratoires de l'UP ou de LRU, et il ne voit pas pourquoi cela suivrait une procédure différente de celle utilisée pour les autres EC et chercheurs de ces laboratoires, quel que soit par ailleurs le conventionnement entre les établissements et le Rectorat. Le protocole coexiste avec une convention entre le CeRCA et le Rectorat qui permet les échanges de personnel, et couvre les membres du CeRCA

lorsqu'ils se déplacent dans les écoles. Pour les mémoires, cette couverture est liée à la convention de stage.

Victor Millogo indique que ce n'est pas seulement les EC du CeRCA qui sont concernés mais des collègues qui sont dans d'autres laboratoires ou d'autres instances de l'UP et qui ont des besoins de terrain. Nicolas Vibert pense qu'il n'y a aucune raison qu'ils ne passent pas par le même protocole. Denis Alamargot précise alors que pour Sciconum, une partie du projet est gérée par les laboratoires, mais dans une autre partie du projet les laboratoires ne sont pas impliqués, ce qui signifie que ce n'est pas seulement des EC qui sont impliqués dans ces projets. C'est à ce niveau qu'il y a une spécificité INSPÉ. Pour chacun des projets comme l²School, Sciconum, Immersion 360, les laboratoires ne sont pas forcément impliqués. Dans ce cas-là, effectivement Nicolas Vibert est d'accord, il sera important d'adapter le protocole à ces besoins. Denis Alamargot rajoute que sur certains projets propres de l'INSPÉ qui sont financés par la commission recherche, il y a parfois des projets pluridisciplinaires qui dépendent de plusieurs laboratoires. Quelle voie prendre ? Nicolas Vibert indique que du moment que c'est un laboratoire, l'idée c'est de passer par ce protocole.

Denis Alamargot résume : s'il y a des EC impliqués dans les projets de recherche, ils peuvent faire valoir la procédure de leur laboratoire pour mettre en œuvre un projet INSPÉ quel qu'il soit. Dès lors que le passage par le laboratoire n'est pas adéquat, du fait d'un projet pluridisciplinaire ou n'impliquant pas d'enseignant-chercheur, ou bien parce que la recherche est liée à des mémoires de recherche d'étudiants, alors on peut passer par la convention signée entre le Rectorat et l'INSPÉ.

Nicolas Vibert est d'accord avec Denis Alamargot, dans la mesure où par exemple pour Sciconum, il s'agit plus de mener des enquêtes et de faire passer des questionnaires, et où pour les mémoires, la situation est très particulière. Effectivement quand un stagiaire récupère des données dans sa classe, il n'a pas besoin de faire de demande spécifique. La seule chose qu'il faut respecter c'est le RGPD. En termes d'accès au terrain, le protocole ne paraît pas pertinent car personne ne vient dans la classe et c'est dans le cadre de séquences pédagogiques.

Victor Millogo module les propos de Nicolas Vibert en indiquant que certains étudiants de Master n'arrivent pas mettre en place le protocole dans leurs classes de stage. Il faut parfois trouver d'autres établissements pour que les étudiants puissent mettre en œuvre leur protocole de recherche. Dans ces cas précis, il est nécessaire d'installer une procédure la plus simple possible avec la CARDIE, ce d'autant plus que ces problèmes se posent souvent en urgence. Il est donc important de réfléchir avec la CARDIE sur ces cas précis.

Nicolas Vibert redit une nouvelle fois qu'avec le protocole mis en place avec la CARDIE, il suffit de 10 minutes pour remplir le formulaire et de 10 jours pour avoir une réponse. S'il n'y pas de réponse cela signifie que l'accord est donné, si le terrain est trouvé.

Anne Boucker, sous réserve du positionnement de la CARDIE, indique que, du point de vue de l'académie, le positionnement d'interface de la CARDIE est important. Il y a aussi un enjeu d'information des acteurs académiques sur ce qui se passe sur les territoires qu'ils gèrent. C'est important d'avoir une interface identifiée et unique. Elle irait donc plutôt dans le sens de ce que disait Nicolas Vibert. Elle voit 2 situations différentes au sein de

l'INSPE, 2 familles de recherche. Pour le travail de recherche fait par les étudiants dans le cadre du Master (terrain de recherche de droit car il fait partie de la formation), que cela tombe sous la convention et qu'il y ait une procédure simplifiée lui semblerait tout à fait légitime, à titre personnel et non au nom du Rectorat. Pour les autres situations de recherche, il lui semble qu'avoir un protocole unique facilitant est pertinent. Il serait logique que d'un côté il y ait ce qui relève de la recherche par les étudiants, et de l'autre ce qui relève de la recherche par les EC ou des collègues qui ne travaillent pas dans les laboratoires, mais qui sont dans une recherche de terrain qui ne s'inscrit pas dans une formation en Master.

Denis Alamargot est d'accord car cela ramène à certains cas particuliers. Pour Sciconum, par exemple, des formateurs au numérique éducatif vont étudier ses usages dans les classes par les néo-enseignants, et ils ne relèvent pas des laboratoires. Ils n'ont donc aucun système pour émarger. Anne Boucker fait une intervention à titre personnel. Il peut peut-être être créé avec la CARDIE un profil spécifique INSPE, différent du profil laboratoire et qui passe par le même questionnaire en ligne. Denis Alamargot répond que c'est exactement cela. C'est parfaitement défini dans la convention cadre. C'est cette dimension recherche spécifique de l'INSPE, hors laboratoire ou fédérant plusieurs laboratoires, pour qui il faut trouver une facilitation. Denis Alamargot rajouterait la dimension académique : d'un département à l'autre les DSDEN n'ont pas les mêmes procédures. Anne Boucker intervient pour dire que ce protocole semble facilitateur à la condition de créer un profil INSPE et un profil laboratoire. Victor Millogo indique que la CARDIE est tout à fait consciente de tous ces points et est tout à fait d'accord pour conserver le protocole actuel tout en l'amenant à évoluer. Il s'agit de réfléchir ensemble pour que ce soit salubre pour tous.

Nolwen Quéré et Amandine Glenat-Courtadon déconnexion à 12h24.

Nicolas Vibert remercie les membres pour leur attention et pour les débats riches et constructifs de cette séance, et Denis Alamargot le remercie au nom de l'INSPE

La séance est levée à 12h25.

Prochain COSP le mardi 18 juin 2024 à 9h30.

Documents annexes :

- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 1
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 2
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 3
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 4

Le Président du COSP

Nicolas Vibert



Le directeur de l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Denis Alamargot



La secrétaire de séance

Angélique Benoit

